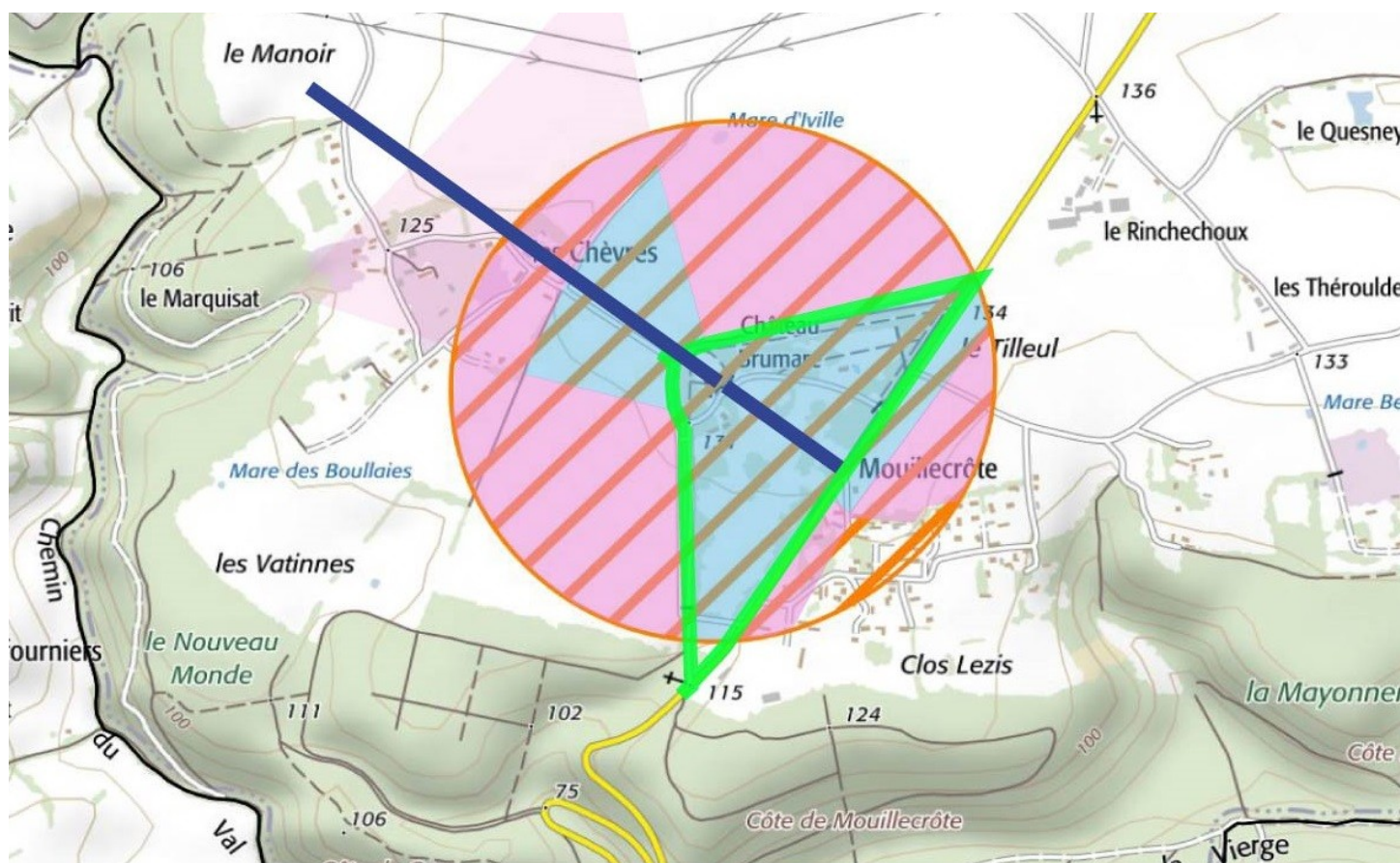


Brestot > Château de Brumare

Le château de Brestot et sa chapelle ont été inscrits en tant que monuments historiques le 13 mars 1978.

Une maison seigneuriale est construite sur le site au XVI^e siècle, dont il subsiste seulement la chapelle. L'actuel château, édifié au début du XVII^e siècle, a été réalisé pour Thomas de Becdelièvre, propriétaire de Brumare, issu d'une famille parlementaire normande. L'édifice est bâti avec une maçonnerie de blocage en silex recouverte d'un enduit qui s'accorde avec les chaînes d'angle et l'avant-corps en pierre de taille. L'ornement du château est marqué par la sobriété avec ses corniches et ses bossages. Le corps de logis fut remanié vers 1830 par la princesse de Robech avec l'ajout d'un second étage couronné par une toiture à la mansarde, le réaménagement des intérieurs et la création d'une galerie couverte au-devant de la façade sud. A la fin du XIX^e, deux pavillons latéraux de plan octogonal ont été ajoutés au corps de logis pour accueillir une bibliothèque et des communs. Le domaine possède un parc boisé qui met en valeur le château avec ses rhododendrons et ses grands alignements d'arbres.

Le parc arboré forme un écrin autour du château. Des vues se dégagent sur les plaines cultivées alentours, en particulier vers le hameau des Chèvres. Les champs ainsi que les lisières des hameaux voisins participent à ce cadre rural et doivent être préservés. Une attention sera portée aux nouvelles constructions du hameau de Mouillecrôte visibles depuis la route D47.



0 500m

Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte en regard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



La façade sud du château (vue proche)



La façade sud du château depuis le parc



Le château depuis les champs au Nord



Les dépendances dans le parc



La serre



L'avenue des Tilleuls

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Les maisons alentours en milieu boisé



La vue vers le Nord



Le bâti rural avoisinant



Quelques maisons voisines à pans de bois

